

Communiqué du 28 janvier 2021

Une nouvelle proposition de loi déposée au Parlement pour légaliser l'aide active à mourir :

L'ADMD souligne l'engagement constant du député Jean-Louis Touraine en faveur d'une loi de liberté et de dignité en fin de vie

Le député de la 3^e circonscription du Rhône, le professeur Jean-Louis Touraine, a fait enregistrer à la présidence de l'Assemblée nationale, le mardi 26 janvier 2021, une nouvelle proposition de loi, *visant à garantir et renforcer les droits des personnes en fin de vie*. Cette proposition de loi, qui a reçu la signature de près de 120 parlementaires de La République en Marche, rejoint les propositions de loi déposées récemment par Caroline Fiat (FI), Olivier Falorni (L&T), Marine Brenier (LR) et Marie-Pierre de la Gontrie (PS) visant à garantir aux Français arrivés en fin de vie le droit de choisir eux-mêmes les conditions de leur propre fin de vie.

Une telle loi répondra à l'aspiration de la très grande majorité des Français, selon des sondages constants depuis des années, puisque plus de 90% d'entre eux (et plus de 70% des médecins) se déclarent favorables à la légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté.

Si la France légiférait aujourd'hui en la matière (si le Gouvernement, maître de l'ordre du jour du Parlement, acceptait qu'un tel texte soit inscrit en séance plénière), elle ne serait pas pionnière en Europe. En effet la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, prochainement le Portugal et l'Espagne ont déjà des lois de légalisation de l'aide active à mourir.

Selon le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel, « nous avons aujourd'hui suffisamment de recul pour savoir qu'une telle loi de liberté ne comporte pas de dérives puisque toute décision médicale de fin de vie est fondée sur la demande expresse du patient, alors qu'en France, où les directives anticipées ne sont pas opposables, c'est souvent un tiers qui décide. »

L'ADMD salue également la décision du groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat, placé sous la présidence de l'ancien ministre Patrick Kanner (PS), d'inscrire à l'ordre du jour de sa niche parlementaire programmée le jeudi 11 mars prochain, la proposition de loi de la sénatrice de Paris Marie-Pierre de la Gontrie, cosignée par 50 sénateurs du groupe, *visant à établir le droit de mourir dans la dignité*.

Dans une lettre ouverte au président de la République, qui sera publiée dans l'édition du journal Le Monde datée du mercredi 3 février 2021 (sortie le mardi 2 février), le président de l'ADMD et des dizaines de personnalités appelleront Emmanuel Macron à entendre les parlementaires qui portent la revendication de liberté de la grande majorité des Français et à permettre la légalisation prochaine de l'aide active à mourir dans notre pays.

Contacts presse

Philippe Lohéac, délégué général : +33 (0)1 48 00 04 16